



PRÉFET  
DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan de la sécurité dans le Morbihan

Année 2024

5 février 2025



# BILAN DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉLINQUANCE

## dans le Morbihan en 2024



“ Chaque jour, je mesure la mobilisation pleine et entière de nos forces de sécurité et de secours au service de nos concitoyens et je souhaite les en remercier avec une sincère gratitude. Grâce à leur action soutenue, la délinquance demeure contenue et maîtrisée dans le Morbihan. Plus que jamais l’État est présent au plus près du territoire, partout dans le département, pour assurer la tranquillité publique, la protection de tous et lutter contre la délinquance. En relation étroite avec les parquets de Vannes, de Lorient et en collaboration avec les élus, nos services travaillent au quotidien afin d’assurer un continuum de sécurité efficace. ”

**Pascal Bolot**  
**Préfet du Morbihan**

En 2024, le Morbihan se maintient au 30<sup>e</sup> rang des départements en matière de délinquance, en parfaite cohérence avec son niveau de population.

Les données enregistrées par les forces de sécurité font apparaître les grandes tendances suivantes à l’échelle départementale :

- **La délinquance générale** (tous crimes et délits constatés confondus) **a progressé de 3% en un an.**
- **Le taux d’élucidation, en hausse**, se porte en moyenne à 38 % en zone gendarmerie (+2,4 pts) et à 35,5 % en zone police (+2 pts).
- **Les infractions relevées en matière de trafic de stupéfiants sont en sensible augmentation** (+ 9,4 %), tout comme, en corollaire, le nombre d’amendes forfaitaires délictuelles infligées aux consommateurs (+ 30,5 %).
- **Les atteintes aux biens sont en recul, avec une baisse de 709 faits sur un an.** Les atteintes aux biens (-4,3%), les cambriolages (-2,3 %) et les vols avec violence (-9,5%) ont diminué cette année dans le département.
- **Les atteintes volontaires à l’intégrité physique** (7 238 faits constatés), **en hausse** de 8,3 %, sont marquées par une explosion des violences intra-familiales (+ 27 % de victimes), qui avaient connu un plateau en 2023.
- **Les escroqueries et infractions économiques et financières augmentent** de 7 %.
- S’agissant de la sécurité routière, **le nombre d’accidents corporels** (601, soit + 13%) et de personnes tuées (49, soit 5 victimes de plus qu’en 2023) **est reparti à la hausse**, la cause première des accidents mortels demeure les conduites addictives.

Ce bilan de la délinquance s’appuie sur les indicateurs statistiques publiés par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), concernant le nombre de faits constatés tels qu’enregistrés par les services de police et de gendarmerie du Morbihan.



# Un département à la démographie dynamique, où **LA DÉLINQUANCE RESTE CONTENUE ET MAÎTRISÉE**

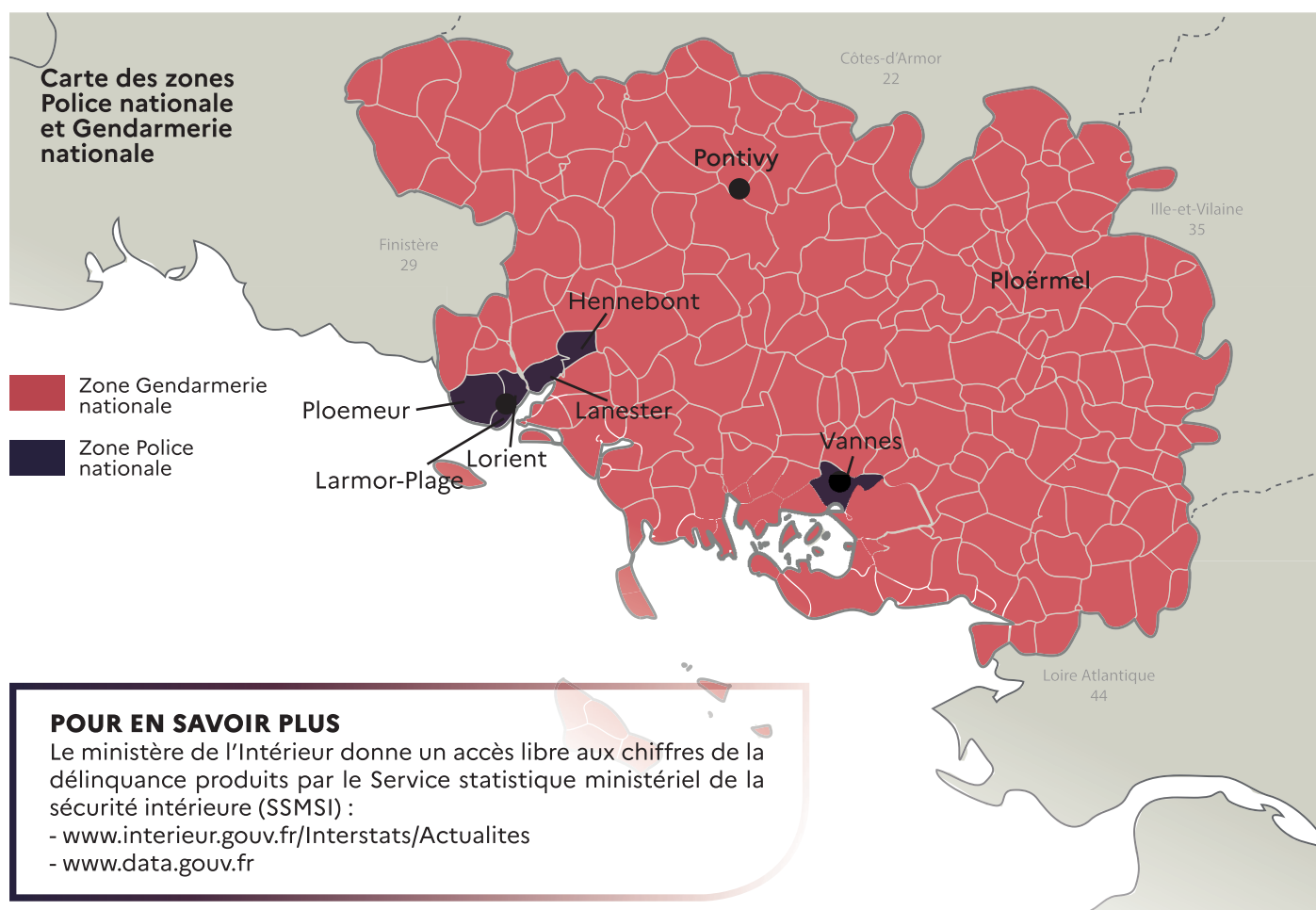
Département breton de taille moyenne, le Morbihan est caractérisé par la cohabitation de deux espaces géographiques distincts : la frange littorale (« l'Armor »), particulièrement attractive, où se situent les deux pôles urbains de Vannes et de Lorient, et l'intérieur des terres (« l'Argoat »), moins densément peuplé et moins bien desservi.

Avec 776 103 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (114 habitants par km<sup>2</sup>), la population du Morbihan est en hausse constante (+0,6 % par an en moyenne entre 2016 et 2022), avec une dynamique particulièrement forte dans le sud du territoire. Les Morbihannais résident majoritairement en zone rurale (58 %), où se situent 89 % des 249 communes du département.

Afin d'épouser ces spécificités territoriales, le département est divisé en deux zones en matière de sécurité et d'ordre public, marquées par une certaine porosité et un bon niveau de collaboration inter-services :

- **une zone police, qui comprend 2 circonscriptions de sécurité publique (Vannes, Lorient),** regroupant près de 25 % de la population et 2 % de la superficie du territoire, et compte **464 agents**.
- **une zone gendarmerie, représentant 98 % de la superficie du département et 75 % de sa population,** couverte par le groupement de gendarmerie départementale, qui est composé de 4 compagnies (Vannes, Lorient, Pontivy, Ploërmel) et de 37 brigades territoriales, avec **740 militaires**.

Fort de ses quelque 900 km de côtes et de plusieurs sites patrimoniaux emblématiques, le Morbihan est le **5e département le plus touristique de France**, avec une fréquentation en hausse continue. Sa population double ainsi pendant la période estivale en particulier sur le littoral. Le département connaît alors un surcroît d'activité en matière de sécurité lié, d'une part, à une surfréquentation et, d'autre part, à la tenue de très nombreux événements.



# LES ATTEINTES AUX BIENS

# AAB

Les atteintes aux biens (AAB) concernent les faits de vols avec violence (avec ou sans armes), les vols sans violence contre des personnes, les cambriolages, les vols liés aux véhicules (vols de véhicules, vols d'accessoires sur véhicules...), les autres vols (vols à l'étalage...) et les destructions et dégradations volontaires de biens.

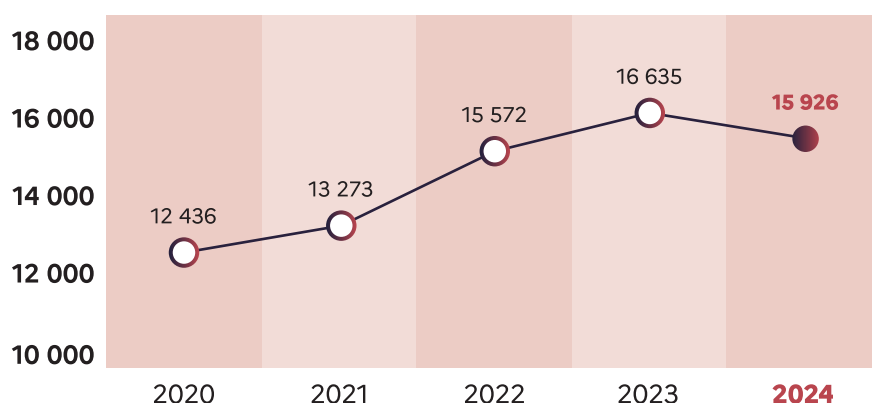
**Dans le Morbihan, les atteintes aux biens enregistrent en 2024 une baisse de 4,3 % (soit 709 faits en moins sur un an), en rupture par rapport aux évolutions observées les années précédentes.**

Suivant la tendance nationale (-2,7 %), cette baisse s'explique notamment par une diminution des cambriolages et des vols liés aux véhicules à moteur, particulièrement marquée en zone police.

En zone gendarmerie, les vols sur les exploitations agricoles enregistrent également une baisse de 37 %.

## Atteintes aux biens

Faits constatés  
tous types confondus  
(-4,3 %)



## 1. Les cambriolages

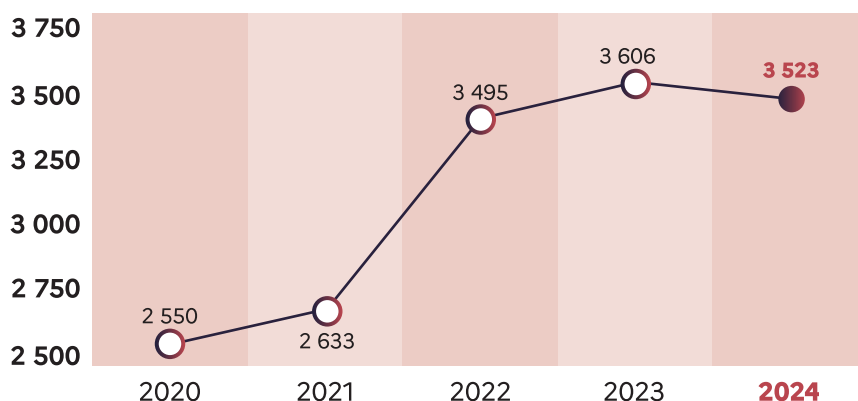
Les cambriolages comprennent les cambriolages de résidences principales et secondaires ainsi que de locaux industriels, commerciaux et financiers.

**Après une hausse de 3 % en 2023, les cambriolages, qui représentent plus de 22 % de l'ensemble des atteintes aux biens, sont globalement en baisse (- 2,3 %), avec 3 523 faits constatés à l'échelle du département (2 807 en zone gendarmerie, 716 en zone police).**

Cependant, le nombre de cambriolages de logement qui touchent à 83 % des résidences principales, repart à la hausse (+ 9,7 %), après un infléchissement en 2023.

## Cambriolages

Faits constatés  
tous types confondus  
(-2,3 %)







**Ma Sécurité**

Un site et une application  
police-gendarmerie

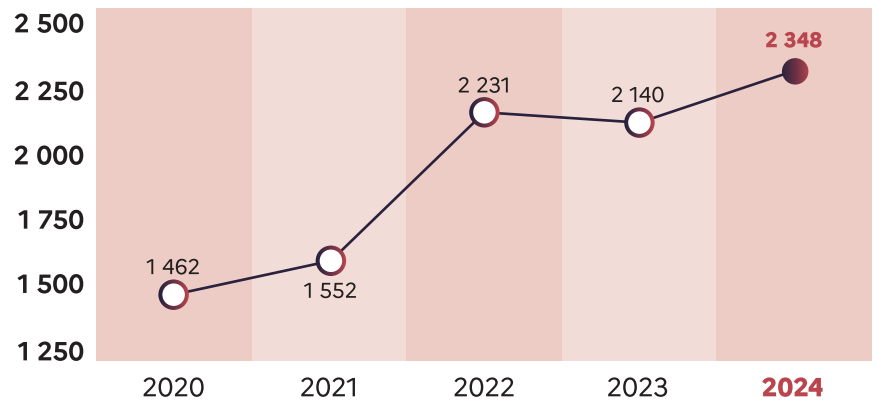
**Vous constatez un vol,  
une dégradation ?  
Portez plainte  
sans vous déplacer**

**Rendez-vous sur :**

[masecurite.interieur.gouv.fr](https://masecurite.interieur.gouv.fr)

## Cambriolages de logement

Faits constatés (+9,7 %)



## 2. Les vols liés aux véhicules à moteur

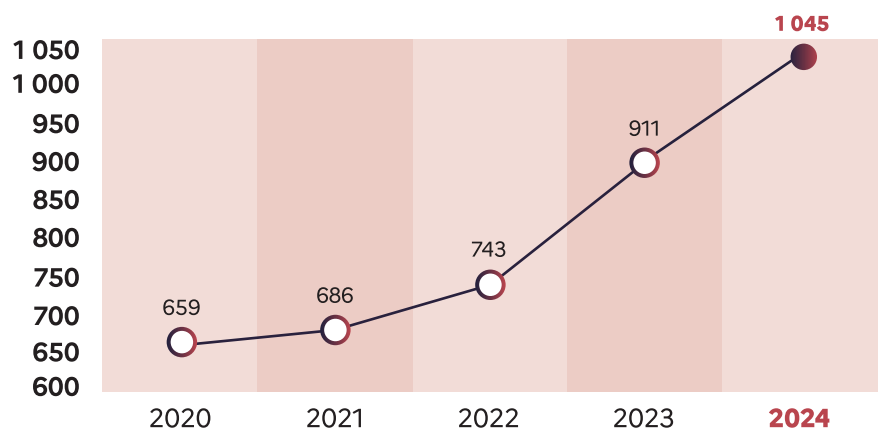
Les vols liés aux véhicules à moteur comprennent les vols de véhicules (automobiles et deux roues motorisés), les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires de véhicules.

**En hausse depuis plusieurs années dans le Morbihan, les vols de véhicules à moteur atteignent, en 2024, 1 045 faits déclarés contre 911 en 2023.**

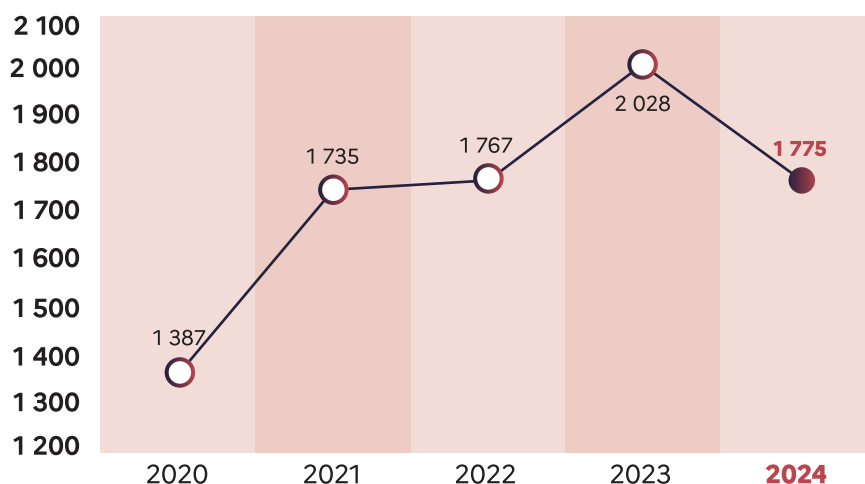
En revanche, les **vols dans les véhicules**, qui étaient en hausse depuis plusieurs années, marquent un fort infléchissement : ils diminuent, sur un an, de 253 faits (-12,5%).

## Vols de véhicules

Faits constatés



### Vols dans les véhicules Faits constatés



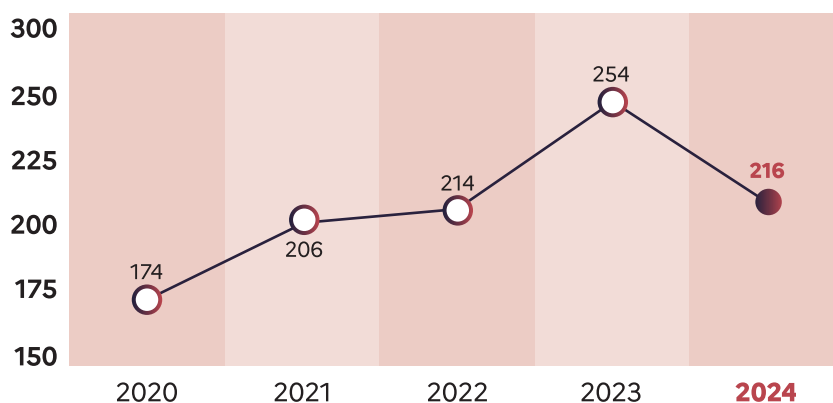
### 3. Les vols avec violence

**Dans le Morbihan, ce type de faits demeure à un niveau bas en 2024, affichant un recul de 15 % par rapport à l'année précédente.**

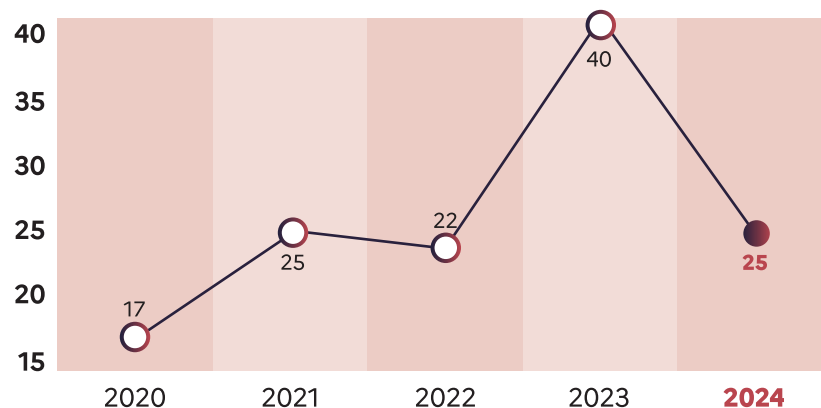
Les vols avec armes diminuent de 43 % par rapport à 2023.

Les vols violents sans armes suivent la tendance nationale, avec une baisse de 10,7 % par rapport à 2023.

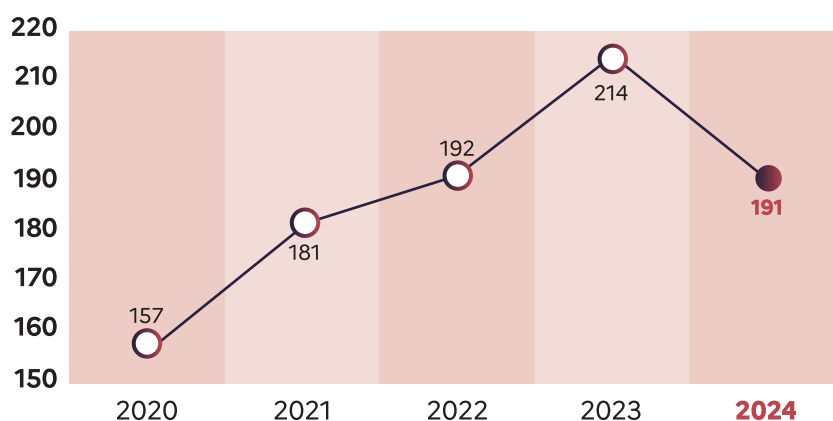
#### Vols avec violence Faits constatés



#### Vols avec armes Faits constatés



#### Vols sans armes Faits constatés





# LES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

# AVIP

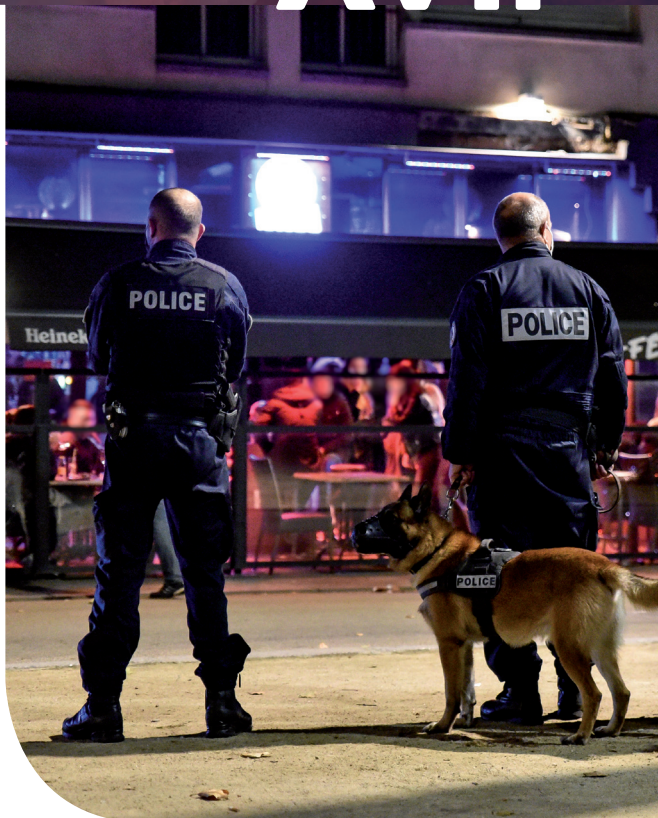
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent les faits d'homicides, les tentatives d'homicides, les prises d'otages et séquestrations, les violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les violences sexuelles, les menaces de violences ou chantage.

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), qui suivent, comme à l'échelle nationale, une tendance haussière régulière depuis 2019, enregistrent en 2024 une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente.**

Cette évolution des faits de violence physique est notamment due à une hausse très importante du nombre de victimes déclarées de violences intrafamiliales (+27 %), particulièrement marquée en zone gendarmerie, après un léger infléchissement en 2023.

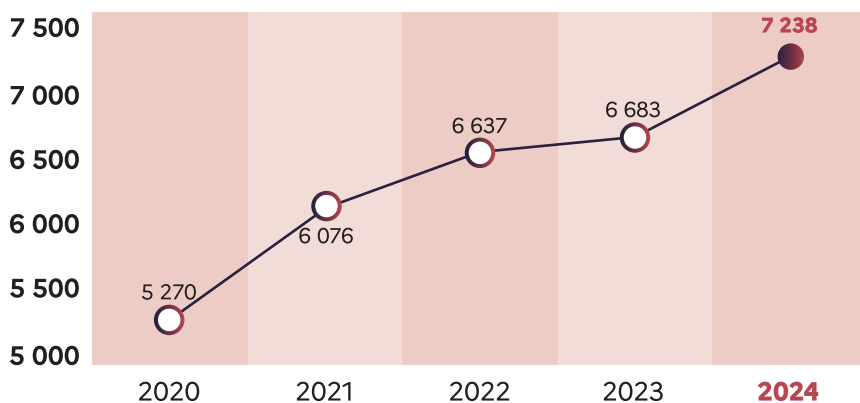
Inversement, les violences physiques crapuleuses, qui demeurent à un niveau faible dans le département (217 faits), repartent à la baisse (-15,6 %).

Quant aux violences vis-à-vis des dépositaires de l'autorité publique, leur nombre, stable à l'échelle du département (294 faits), augmente en zone gendarmerie (+26 %) alors qu'il décroît en zone police (-23 %).



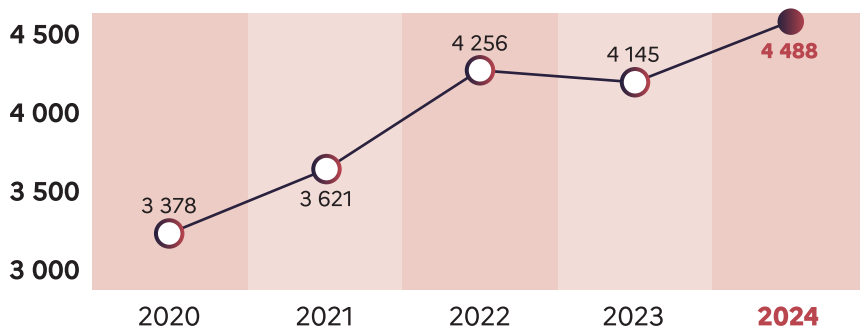
## Atteintes volontaires à l'intégrité physique

Faits constatés  
tous types confondus  
(+8,3 %)



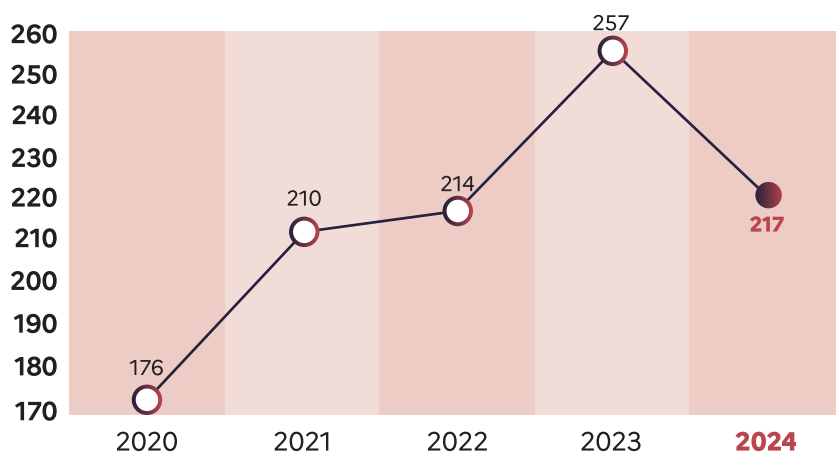
## Violences physiques non crapuleuses

Faits constatés  
(+8,3 %)





**Violences physiques  
crapuleuses**  
Faits constatés  
(-15,6 %)





**Malgré une action résolue en matière de prévention dans le prolongement des engagements du Grenelle, les violences intra-familiales (VIF) demeurent un fléau dans le département, dont les femmes sont les principales victimes.**

En 2024, le nombre de victimes de VIF est en augmentation (+27 %), retrouvant un niveau proche de celui de 2019 : 3 160 victimes ont ainsi été recensées contre 2 488 en 2023, soit 672 victimes de plus sur un an. Sur l'ensemble des VIF, la part des violences conjugales, largement majoritaire, reste stable (62 %) et concerne les femmes à plus de 83 %.

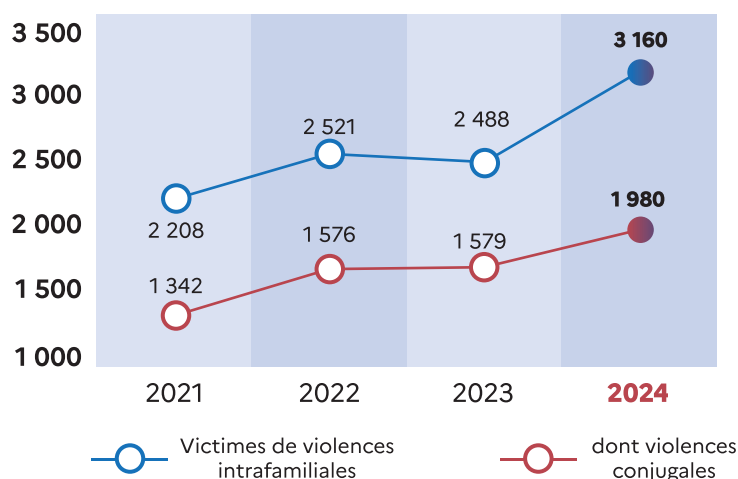
Cette tendance négative est à replacer dans le contexte de la libération de la parole et de sa prise en compte à l'œuvre depuis 2018 : **ces faits, commis dans la sphère privée, sont davantage révélés et portés à la connaissance des forces de l'ordre.**

La prise en charge des victimes demeure une priorité de l'État et de ses partenaires.

Dans le département, elle se traduit notamment par la mise en œuvre de différents dispositifs pour une action à 360° :

- **Quatre intervenantes sociales en commissariats et brigades de gendarmerie (ISCG)** accueillent, accompagnent et orientent les victimes.
- Au sein de la gendarmerie et de la police, la **prise de plainte des victimes « hors les murs »** est possible depuis novembre 2021 dans le Morbihan, en mobilité au sein d'établissements hospitaliers (UMJ, APMJ, service des urgences) et scolaires, de mairies, de structures spécialisées d'accueil de personnes handicapées ou au domicile de plaignants.
- La **formation des personnels** contribue à une meilleure prise en charge des victimes : 521 gendarmes et 377 policiers ont bénéficié depuis 2020 d'une formation soutenue, soit 100 % des effectifs de police et de gendarmerie affectés à des fonctions d'accueil et de contact quotidien avec la population.
- Le groupement de gendarmerie départementale du Morbihan bénéficie de l'appui des **Cellules de protection des familles**, détachement spécialisé dans le traitement des victimes des VIF, réparties sur les compagnies de Vannes, Lorient, Ploërmel et Pontivy.
- Une attention particulière est apportée à la **mise en sécurité de la victime**. Alors qu'en 2019 le département comptait seulement 6 places dédiées aux victimes en CHRS, il en existe aujourd'hui 87, grâce à l'aide publique accordée à la Sauvegarde 56 et à l'AMISEP dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales.
- Enfin, afin de répondre à la problématique dans sa globalité, **les auteurs de violences** sont également pris en charge à différents niveaux (stage de responsabilisation, soins, suivi social et insertion) grâce à la création récente d'un centre inter-départemental de suivi et de prise en charge des auteurs de violences (CPCA), destiné à réduire le taux de récidive. Ce dispositif porté par la Sauvegarde 56 dispose de 8 places d'hébergement dédiées, afin de permettre à la victime de demeurer à son domicile en cas d'éviction du conjoint violent par décision judiciaire.

**Nombre de victimes de  
violences intrafamiliales  
dont violences conjugales**  
(+ 27 %)





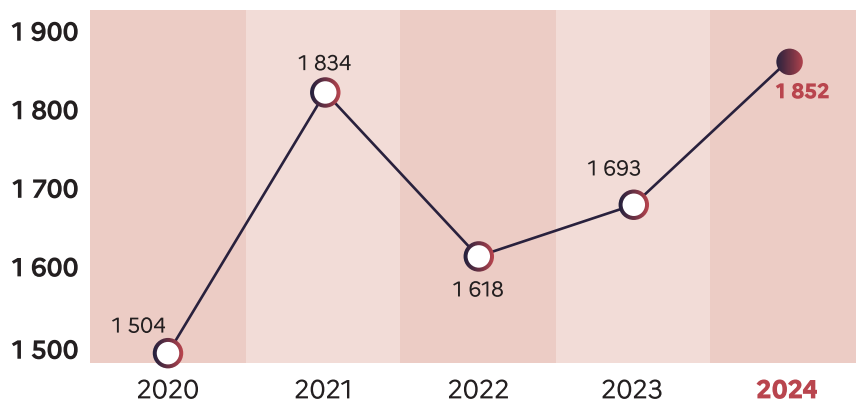
# LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

# FOCUS

Comme à l'échelle nationale, les infractions liées aux stupéfiants sont en hausse sensible dans le département en 2024, tant en termes de trafic que d'usage, illustrant l'action volontariste des forces de l'ordre pour entraver l'action des organisations criminelles.

## Infractions à la légalisation sur les stupéfiants

Faits constatés  
(+9,4 %)



Après une période d'intensification du trafic constatée entre 2019 et 2021, **une action forte et coordonnée des forces de sécurité a permis de démanteler les principaux points de deal du département.** Depuis lors, l'omniprésence des policiers et des gendarmes sur le terrain combinée à une intensification des opérations de contrôles empêche leur reconstitution, en perturbant l'activité des vendeurs.

Pour autant, le trafic de stupéfiants reste présent, avec une porosité marquée entre les zones police et gendarmerie. Il recouvre des formes nouvelles, le phénomène de « *Ubershit* » ou « *Ubercoke* » n'épargnant aucun secteur et nécessitant une adaptation des investigations. Les transits s'opèrent par voie routière (voitures, bus) ; les flux ferroviaires méritent également une attention particulière (TER, TGV), tout comme les ports.

## Les saisies de matières comme d'avoirs sont en hausse.

L'année 2024 a en effet été marquée par plusieurs opérations d'importance, telle la découverte, à Ploërmel, en avril, de 20 kg de résine de cannabis ou celle, à Saint-Jean-de-Brévelay, en septembre, de plus de 24 kg de cocaïne dans un poulailler.

La **pénalisation des consommateurs** constitue également un axe majeur de lutte contre le trafic de stupéfiants. En 2024, le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) est ainsi en forte hausse (+ 30,5%) dans le département : 961 AFD ont été dressées (contre 653 en 2023 et 600 en 2022), 551 en zone police et 410 en zone gendarmerie.





## Opérations «Places nettes» et CRS 82

Au-delà de l'action quotidienne des forces de l'ordre et d'opérations ciblées coordonnées, **deux opérations « Place nette » ont eu lieu dans le département en 2024, respectivement en zone gendarmerie, sur une semaine en février, et en zone police.** Contrôles des parties communes et caves, mobilisation de chiens spécialisés en recherche de stupéfiants et d'armes, sécurisation des transports en commun, les opérations « Place nette » sont accompagnées d'actions visibles et d'ampleur sur la voie publique.

En appui des effectifs départementaux, la CRS 82 est également intervenue à trois reprises (deux fois à Lorient, une fois à Vannes) au cours de l'année.





# LES ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

# EIEF

*Les escroqueries et infractions économiques et financières concernent les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsification et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales par le biais d'internet.*

**Le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières continue de progresser dans le Morbihan, avec 5 013 faits constatés en 2024 contre 4 683 en 2023, soit une hausse de 7,2 % en un an.**

Une partie de la délinquance s'est tournée durablement vers les moyens « cyber » depuis la crise sanitaire. Selon le rapport annuel sur la cybercriminalité 2024 du Commandement du ministère de l'intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), les infractions numériques signalées ont ainsi augmenté de 40 % entre 2019 et 2023.

En 2024, année olympique, il a été constaté une progression du nombre d'attaques numériques à l'endroit des citoyens (plus de la moitié des victimes d'arnaque est approchée par internet) mais surtout des institutions publiques et des entreprises. Davantage connus, les outils de signalement contribuent à la hausse des faits révélés.



## La cellule PréSAnSCE accompagne les collectivités et les entreprises

Dans le département du Morbihan, l'État se mobilise fortement pour accompagner les territoires face aux défis de la cybersécurité, la menace cyber persistant et s'intensifiant. La cellule PréSAnSCE (Prévention Situationnelle, Analyse, Sécurité et Cybersécurité des Entités) du Groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, composée de militaires qualifiés et diplômés, déploie ainsi un dispositif complet au bénéfice des collectivités territoriales et des entreprises.

Ce dispositif vise à inculquer une culture de la cybersécurité et à inciter les structures à adopter une posture de vigilance, en proposant des actions de sensibilisations aux différentes menaces et la réalisation d'un diagnostic de la fiabilité du système d'information. Depuis la création en 2022 de ce dispositif, 100 collectivités morbihannaises ont déjà bénéficié de cet accompagnement.

## La prévention de la délinquance

La dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) en 2024 atteint, dans le Morbihan, un montant de 246 400 € permettant de financer 38 actions.

### **Volet « prévention de la délinquance » - 163 800 €**

*Prévention de la délinquance chez les 12/25 ans (axe 1) et aide aux victimes (axe 2)*

- 14 actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance
- 11 actions en faveur de la prévention des violences intrafamiliales, faites aux femmes et l'aide aux victimes
- 1 action de justice restaurative
- 1 action de communication sur la cyber délinquance

### **Volet « prévention de la radicalisation » - 47 700 €**

*Prévention de la radicalisation avec les collectivités locales et le milieu associatif*

- 1 action en faveur de la prévention de la radicalisation («réfèrent de parcours»)

### **Volet « sécurisation » - 34 900 €**

*Vidéoprotection, sécurisation des établissements scolaires et équipement des polices municipales*

- 12 dossiers pour des équipements de policiers municipaux
- 8 dossiers pour la sécurisation d'établissements scolaires subventionnés

## La vidéoprotection

Concernant les équipements de vidéoprotection, 9 collectivités ont fait l'objet d'une aide financière de l'Etat en 2024 au titre de la DETR, de la DSIL ou du FIPDR, pour un montant de 135 577 €.

## La prévention des addictions

Le plan morbihannais de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2023-2027, adapté aux spécificités du département, consiste à retarder ou empêcher l'entrée en consommation de drogues, illicites et licites, et à éviter les abus d'alcool et de tabac. Il tient compte de la forte consommation d'alcool, notamment chez les jeunes, de l'augmentation de l'usage des drogues illicites, de l'apparition de nouvelles dépendances – dont celles à Internet et aux réseaux sociaux – et tendances de consommation.

Ce plan promeut une action équilibrée qui s'articule autour de quatre objectifs (la prévention, la détection, l'application de la loi et le soin) et autant de priorités :

- La protection des jeunes, dans tous leurs lieux de vie ;
- La réduction des risques liés à la fête, à la faveur notamment de l'application de engagements de la charte départementale d'amélioration de la vie nocturne et du Label Night au profit des établissements de nuit volontaires et désireux de prendre soin de leur clientèle.
- La sensibilisation des publics vulnérables, en situation de précarité, sous main de justice ou des personnes incarcérées ;
- L'impératif de réaffirmer l'interdit et de veiller au strict respect du cadre légal de la consommation et de la lutte contre l'alcool et l'offre de stupéfiants

### **A titre d'exemples**

- La Sauvegarde 56 bénéficie chaque année d'une aide d'environ 30 000 € en vue de proposer, sur sollicitation des parquets, un projet d'accompagnement individualisé et de lutte contre les conduites addictives (PALCA) pour des personnes auteurs d'infractions sous l'emprise de l'alcool et/ou de produits stupéfiants dans le cadre d'alternatives aux poursuites, orienté vers la prévention de la récidive et favorisant l'insertion de la personne.
- Depuis 2023, la préfecture du Morbihan, à la faveur d'un financement au titre de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Conduites Addictives), et l'ARS 56 ont attribué plus de 70 000 € à l'association Addiction France afin de déployer le **dispositif Label night**. A travers ce label, initiative originale de l'État, les organisateurs d'événements, les responsables d'établissements de nuit volontaires et leur personnel s'engagent à améliorer le contexte de la fête par la mise à disposition de « services santé » ou la mise en place d'actions de prévention. A ce jour, 12 établissements sont labellisés.





## La prévention de la radicalisation

Bien que le Morbihan soit modérément touché par les problématiques de radicalisation, le phénomène fait cependant l'objet d'un suivi rigoureux et permanent par l'ensemble des services de l'État concernés.

### Une double comitologie

L'action des services de l'État en la matière est structurée autour de deux instances interservices, sous présidence du préfet :

- **un groupe d'évaluation départemental (GED)**, réuni deux fois par mois pour analyser les nouveaux signalements et assurer le suivi administratif et sécuritaire des individus signalés. Outre les collaborateurs désignés du préfet et les parquets, les GED rassemblent obligatoirement les déclinaisons territoriales des services compétents du ministère de l'intérieur (DGSI, renseignement territorial, gendarmerie nationale, police judiciaire) et, en fonction des besoins et des caractéristiques du département, les échelons déconcentrés d'autres services (renseignement pénitentiaire...).
- **une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)**, réunie chaque trimestre pour définir les mesures d'accompagnement pluridisciplinaires de mineurs et de jeunes majeurs signalés.

### Un soutien financier

La préfecture soutient le développement d'actions visant à sensibiliser aux risques de basculement vers la radicalisation via le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). En 2024, 18 600 € ont ainsi permis de financer une action, portée par la Sauvegarde 56, dédiée à la prise en charge individuelle socio-éducative (« référent de parcours ») de jeunes signalés en potentiel processus de radicalisation et à l'organisation de soutien spécifique pour les familles.



